

*Privilège—M. Guilbault (Saint-Jacques)*

## L'EFFET DU LIVRE BLANC SUR LES CONTRIBUABLES RICHES ET LES SOCIÉTÉS RENTABLES

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Vu que 175 000 Canadiens à hauts revenus vont payer 4 000 \$ d'impôts de moins par année et que, par ailleurs, 60 000 sociétés rentables ne paieront pas un sou d'impôt, à la suite des mesures présentées hier, comment diable le ministre peut-il regarder les Canadiens en face et dire que c'est la justice et l'équité?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, nous traitons cela globalement, en cherchant à être juste envers tout le monde. Ce que nous disons c'est qu'il y a de bonnes raisons pour lesquelles certaines sociétés rentables ne paieront plus d'impôt après la réforme. Ce sont des sociétés qui ont fait des pertes, des pertes en liquide. Les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt leur permettent de les reporter pendant quelques années. Cette situation n'est pas modifiée.

L'autre raison pour laquelle des sociétés ne paient pas d'impôt alors qu'elles font des bénéfices—qui est aussi en vigueur de longue date—c'est que si elles versent des dividendes à une autre société qui en verse elle-même à une troisième, nous n'allons pas imposer le même revenu deux ou trois fois. Par conséquent, un certain nombre de sociétés continueront à ne pas payer d'impôt. Ce n'est que justice. Si le député n'est pas d'accord avec cela j'aimerais bien connaître ses raisons.

**M. le Président:** Je regrette de devoir informer les députés que la période des questions est terminée.

**Des voix:** Encore, encore!

**M. le Président:** J'ai reçu avis d'une question de privilège du député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## ON AURAIT FOURNI DES RENSEIGNEMENTS TROMPEURS

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour soulever la question de privilège au sujet des renseignements à la fois trompeurs et inexacts qui ont été fournis hier durant la période des questions, aussi bien par le premier ministre (M. Mulroney) que par le ministre des Finances (M. Wilson) du Canada. Il s'agit des circonstances entourant les déclarations budgétaires qui ont été faites hier soir.

[Français]

Et pendant que le premier ministre (M. Mulroney) quitte les lieux, je désire soutenir que les privilèges de tous les députés de cette Chambre ont été diminués, ont été bafoués, par des déclarations trompeuses qui ont été faites ici même par les deux ministres que j'ai mentionnés tantôt.

Monsieur le Président, dans des sujets aussi importants que la fiscalité, les députés ont le rôle de représenter leurs commettants d'autant plus que selon l'adage qui date d'il y a longtemps, on dit qu'il ne doit pas y avoir de taxation sans représentation. Les députés n'ont pas pu se préparer adéquatement à ce qu'ils avaient à faire parce qu'ils ont obtenu une

information qui était erronée en regard de ce que le ministre annonçait hier soir.

Les députés qui ont préparé des documents, qui ont rassemblé des groupes pour les consulter sur des mesures fiscales probables, sur des options fiscales que le ministre devait présenter, se sont trompés. Les citoyens aujourd'hui se retrouvent devant des mesures dont plusieurs sont déjà en vigueur et qu'on ne peut discuter, qu'on peut tout simplement accepter.

[Traduction]

Il est bien évident aujourd'hui que le premier ministre du Canada et le ministre des Finances ont donné des informations trompeuses à la Chambre en réponse aux questions posées à la Chambre mercredi de cette semaine et hier. La question de privilège est fondée sur ces affirmations trompeuses. Aussi bien le premier ministre que le ministre des Finances ont affirmé catégoriquement que les mesures de réforme fiscale annoncées hier soir ne constituaient pas un budget mais un Livre blanc. Il est maintenant évident que les mesures ont été annoncées exactement comme s'il s'agissait d'un budget et qu'elles ont eu des conséquences immédiates dès minuit hier soir.

C'est la première fois que j'entends parler d'un Livre blanc qui contient des mesures entrant en vigueur immédiatement et auquel est annexée une motion de voies et moyens. Un Livre blanc, comme tous les députés le savent, est un document qui est censé contenir une série de propositions de politique dont discuteront les députés de la Chambre, ses comités et, finalement, les personnes de l'extérieur à qui l'on demandera de conseiller le gouvernement sur divers choix de politique. Est-ce ce à quoi nous avons eu droit hier soir? Je prétends que non. Le genre de budget qui a été déposé hier soir contient plusieurs dispositions qui entrent en vigueur immédiatement. Il ne s'agit donc pas de propositions de politique à discuter mais bien de lignes directrices déjà établies. Il n'est pas question pour le public canadien de les examiner ou d'en débattre mais plutôt de les comprendre et de les accepter.

[Français]

La motion de voies et moyens que le ministre a déposée hier soir, et que j'ai en main, contient plusieurs mesures fiscales, monsieur le Président, qui sont en vigueur maintenant au moment où je vous adresse la parole. J'en ai identifiées 13 dans le peu de temps que j'ai eu à ma disposition. Et laissez-moi vous en montrer quelques-unes. La première: Il y aura une . . .

. . . définition révisée des biens agricoles admissibles acquis après . . .

. . . la date est bien claire . . .

. . . le 17 juin 1987, . . .

Cela veut dire que la mesure est en vigueur maintenant, pendant que j'adresse la parole.

. . . aux fins de l'exonération spéciale de 500 000 \$ de gains en capital.

Il y aura . . .

. . . restriction des montants déductibles au titre de l'amortissement, des dépenses de crédit-bail et des frais au titre de véhicules de tourisme . . .

. . . et cetera . . .